

Votre régime de protection en cas de lésion professionnelle

Personnel enseignant

Le régime de protection en cas de lésion professionnelle vous protège lorsque vous êtes victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Participation

Vous êtes protégé par ce régime dès votre entrée en fonction.

Protection

Dans le cas d'une incapacité résultant d'une lésion professionnelle couverte par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, vous continuez à recevoir votre traitement régulier durant une période maximale de 26 semaines. Vous continuez également, pendant ce temps, à bénéficier des avantages sociaux.

Si votre invalidité se prolonge au-delà de la période de 26 semaines, vous bénéficiez à la fois de la protection du régime d'assurance salaire et de la protection que prévoit la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Prime

Le coût de cette protection est assumé entièrement par l'Université.
